

Contrat territorial pour la production et la rénovation de logements sociaux entre la Communauté de Commune du Kreiz Breizh (CCKB) et Terres d'Armor Habitat – 2024-2027

DELIBERATION CA 2024 M12 55
Conseil d'Administration du 17 décembre 2024

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Blandine DONNET, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Paul LE BIHAN, Jean-Jacques LEGUERN.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

M. Daniel BARON donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER
Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER
Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Nadège LANGLAIS
M. Stéphane FAVRAIS donne pouvoir à Mme Martine HUBERT
M. Loïc LENOUEL donne pouvoir à M. Guillaume HAMON
M. Bruno BEUZIT donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN

Membres excusés sans pouvoir :

Mme Véronique CADUDAL
Mme Sandra LE NOUVEL
Mme Valérie RUMIANO

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet
Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Anne GIRAUD, Directrice des ressources internes et la politique RSE
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
M. François BRACQ, Direction des finances
Mme Marielle DUAULT, Assistante Direction Générale

Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,

CONTEXTE

Issus d'engagements pris par le ministre délégué en charge du logement lors du congrès de l'USH en 2023, les contrats territoriaux viennent confirmer l'implication des partenaires locaux en faveur du logement social sur le territoire d'un EPCI.

Ils visent à manifester la mobilisation de ces partenaires et à fixer des conditions claires et partagées en matière de production et de gestion du parc social.

PROBLEMATIQUE

La Communauté de Commune du Kreiz Breizh a souhaité s'engager dans une démarche de contractualisation avec ses partenaires locaux sous la forme d'un Contrat Territorial pour la production et la rénovation de logements sociaux.

Il expose les engagements de la CCKB dans les domaines suivants :

- La production de logements locatifs sociaux
- La rénovation et l'accompagnement à la gestion du parc existant (communes et bailleur social)
- La mise en œuvre d'une politique de mobilité résidentielle et professionnelle
- Le déploiement de personnels de proximité dans les immeubles et de services aux locataires

Outre la CCKB, les signataires de ce Contrat Territorial sont :

- L'État
- La Région Bretagne
- Le Département des Côtes d'Armor
- Terres d'Armor Habitat
- Action Logement Bretagne
- La Banque des Territoires

Ce contrat est conclu pour une durée de 4 années : 2024 – 2027.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver la signature de Contrat Territorial passé avec la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, par le Directeur Général et la Présidente de Terres d'Armor Habitat

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Approuve la signature de Contrat Territorial passé avec la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, par le Directeur Général et la Présidente de Terres d'Armor Habitat

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

